

N.º 25 Du 17 Vent. an 11

Laissez passer librement grand Laviolle natif de Roannes domicilié à 18 municipalité d'... département de Cantal âgé de 18 ans, taille d'un m. 62 m. cheveux et sourcils blonds yeux gris front court nez moyen bouche petite menton fourchu visage oval

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º ... ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire de Roannes en date du 16 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Bapt. Griu demeurant à ... et du citoyen Gabriel Laviolle demeurant à ... lesquels ont signé avec nous. L. Laviolle le Laviolle

*[Signatures]*

N.º 26 Du dit jour

Laissez passer librement Pierre Poulhes 2.º du mois natif de Polunihac domicilié à idem municipalité d'idem département de Cantal âgé de 60 ans, taille d'un m. 706 m. cheveux et sourcils châtains yeux gris front recouvert nez large bouche moyenne menton fourchu visage oval

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º ... ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de ... et sur l'attestation du citoyen Joseph Trepsat demeurant à ... et du citoyen ... demeurant à ... lesquels ont signé avec nous. Poulhes Poulhes Trepsat

*[Signatures]*

N.º 27 Du 8 juin

Laissez passer librement Marc Nigrier Marié le 30 avril 1792 natif de Saignes domicilié à ... municipalité d'... département de Cantal âgé de 27 ans, taille d'un m. 686 m. cheveux et sourcils châtains yeux bleus front bas nez gros et large bouche grande menton rond visage large et ample

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º ... ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de ... et sur l'attestation du citoyen Joseph Trepsat demeurant à ... et du citoyen ... demeurant à ... lesquels ont signé avec nous. Nigrier Nigrier Trepsat

*[Signatures]*